

Rapport d'Activités

CHRS Point Nuit

2018

— a
a —

Sommaire

1. PRESENTATION DU SERVICE	3
2. APERÇU DE L'ACTIVITE 2018	4
1. Faits marquants.....	4
2. Ressources Humaines	5
3. Evaluation / démarche qualité	6
a. En termes de Bientraitance.....	7
b. En terme de représentation des personnes accompagnées	8
4. Données quantitatives.....	8
3. LE PUBLIC ACCOMPAGNE	9
1. Typologie des personnes accompagnées	9
a. Tranche d'âge	9
b. Nationalité des personnes accompagnées	11
c. Situation administrative des personnes entrantes	13
2. Information sur les personnes entrantes dans le dispositif.....	15
b. Motifs d'admission dispositif Insertion et Urgence	16
a. Nombre de personnes sorties des dispositifs	18
b. Durée de séjour	20
c. Points de blocage des personnes présentent depuis plus d'1 an.....	22
4. L'ACCOMPAGNEMENT	23
1. Modalités d'accompagnement.....	23
a. L'accompagnement individuel.....	23
b. L'étayage collectif	23
2. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle	24
3. Partenariats	27
5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	29

1. PRESENTATION DU SERVICE

Etablissement	CHRS Point Nuit
Adresse	42 Rue Jean Jaurès 69100 Villeurbanne
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	04 78 50 16 05
Fax	
Email	j.colrat@ALYNEA.org
Nom du directeur	Jérôme Colrat
N° finess	690022850
Type d'établissement	CHRS
Convention collective	
Date de création de la structure	1999 et CROSM 2003 et CHRS en 2004

Aline a été orientée à Point Nuit le 08/11/2018 par la Maison de la Veille Sociale suite à un diagnostic réalisé le 27/09/2018 par l'assistante sociale d'un Centre Hospitalier.

Sans entourage familial, sans domicile, sans ressources, sans couverture sociale, elle est arrivée de Suisse, pays dans lequel elle vivait depuis environ 10 ans dans des conditions très précaires.

Elle était revenue sur la région dans le but de renouer des liens avec son père qu'elle n'avait pas revu depuis des années. Durant son hospitalisation, les droits de Aline ont été ouverts. Elle perçoit le RSA et une demande MDPH est en cours.

Cette demande portée par l'hôpital est justifiée par la grande fragilité psychologique et un état de sante somatique tout aussi fragile.

Nous avons reçu Madame le 13/11/2018, elle était accompagnée de l'assistante sociale de l'hôpital. Aline a 49 ans, célibataire sans enfant, elle a été hospitalisée au regard de sa situation d'errance et de grande fragilité.

Mme parait très fragile, introvertie et repliée sur elle-même, elle parait peu soignée, et peu sûre d'elle.

Dès son arrivée à Point-Nuit, Aline doit rapidement répondre aux nombreuses indications thérapeutiques de l'hôpital : traitements à aller chercher, prises de sang à réaliser, suivi médical à mettre en place : médecin traitant, kinésithérapeute, RDV CSAPA à honorer...

Malgré sa grande fatigabilité, Aline tient à faire ses démarches seule.

Nous la laissons prendre ses RDV, organiser ses déplacements et ne l'accompagnons que lorsqu'elle n'y parvient pas ou le demande. Elle n'est plus à l'hôpital et elle tient à profiter de cette liberté de circuler retrouvée.

Dans le quotidien, Aline rencontre des difficultés à entretenir sa chambre et de manière générale avec tout ce qui se rapporte à l'hygiène, tant la concernant que concernant son environnement.

Suites à ses observations, le 13/12/2018, elle réalise son Projet Personnalisé avec une partie de l'équipe, elle adhère au suivi médical, elle souhaite être aidée dans le tri et l'organisation de ses documents administratifs.

Sur les questions d'hygiène, Aline accepte la proposition d'une visite par semaine d'un référent pour l'aider à la gestion du linge et de l'entretien.

Au départ, peu soucieuse de son apparence, Aline a pris de l'assurance, elle marche sans canne, s'est fait couper les cheveux, a fait une couleur, se montre coquette.

Même si les temps collectifs sont parfois difficiles à supporter, elle apprécie d'être avec d'autres femmes et cette dimension collective lui a permis de tisser des liens, de s'exprimer et de soutenir ses opinions. Dans ce rapport aux autres, elle semble prendre corps et exister de nouveau.

En 2 mois, son suivi médical a été mis en place, elle honore tous ses rendez-vous, et ne se néglige plus, elle a retrouvé une forme d'estime d'elle-même.

Une orientation à la Maison Hestia avait été demandée. Aline y a été admise le 24 janvier 2019.

Elle y est actuellement pour une période d'essai d'un mois, nous sommes en lien avec la structure.

Il sera décidé par Mme et l'équipe hospitalière de la suite...

2. APERÇU DE L'ACTIVITE 2018

1. Faits marquants

L'année 2018 a été marquée a Point Nuit :

- ➔ Par le déménagement du CHRS en avril 2018 et son installation dans un lieu provisoire, à savoir les locaux d'un ancien EHPAD à Villeurbanne. Les résidentes gagnent en qualité de vie, avec les sanitaires et douches dans les chambres, perdent en promiscuité, elles sont 2 par chambre dans des chambres conçues pour personne seule, mais aussi en espaces collectifs qui sont quasi inexistantes.
- ➔ Pour des raisons de locaux, le CHRS a dû revoir son effectif à la baisse et accueillera le temps de sa présence à Villeurbanne 32 personnes au lieu de 35, composée comme suit :
 - 18 personnes sur le dispositif Insertion
 - 14 personnes sur le dispositif Urgence
- ➔ Le Point Nuit Lyon 4 va faire l'objet durant 2 années d'une totale réhabilitation, il s'agira d'accueillir des personnes dans des conditions plus dignes et respectueuses, aussi toutes les chambres et appartements seront équipées de sanitaires et douches. Seront accueillies 38 personnes sur le CHRS et 2 personnes en appartement diffus (coloc).
- ➔ Le retour au CHRS à Lyon Croix Rousse est prévu pour le premier semestre 2021.

- ➔ 2018 marque également le travail d'inscription du CHRS au niveau local, avec un nouveau partenariat : MDM, Pôle Emploi, AHDEC, CMPP.
- ➔ En 2018 et malgré le déménagement, le CHRS maintient son partenariat avec la Mairie du 4ème et la participation active du CHRS sur des événements sur le territoire
 - Participation au festival « festimôme » par la confection du buffet
 - Organisation le 08 Mars, journée de la femme
 - Participation à la journée internationale contre les violences faites aux femmes.
- ➔ 2018 marque la création du poste du premier travailleur pair de l'association en la personne d'une ancienne hébergée du CHRS Point Nuit, qui de par son expérience de représentante des hébergées et de son vécu s'est imposée comme une richesse importante dans les travaux liés à la loi 2002/02 au sein de l'association.

2. Ressources Humaines

Fonctions	Effectif au 31/12/2018	En ETP
Cheffe de service	1	1
Réfèrent social Administratif	1	1
Réfèrent social Educatif	1	1
Référents Vie quotidienne	3	2,75
Maitresse de Maison	1	1
Veilleur	2	2
Total	9	8,75

+ 0.25 ETP agent de maintenance

+ 0.50 ETP de CIP

- 3 référents Vie quotidienne qui interviennent de 7h45 à 22h15 sur des roulements d'internat, ce tous les jours de la semaine, week-end compris.
- 1 référent socio-éducatif en charge de la rédaction, de la coordination des projets personnalisés et garant de leur mise en œuvre, il est référent CVS, et référent qualité, garantissant ainsi l'accompagnement dans l'esprit de la loi.
- 1 référente administrative en charge de la dimension administrative de l'accompagnement est présente de 09h00 à 17h00, du lundi au vendredi.
- 1 Maitresse de Maison intervient également du lundi au vendredi, sa mission principale est de « faire avec » les personnes les tâches qui relèvent d'un quotidien.
- 1 veilleur de nuit veillant à la sécurité des personnes et des biens.de 22h00 à 08h00.
- 1 cheffe de service coordonne cette équipe, traduit et met en œuvre la politique associative

En terme de professionnalisation, le CHRS continue sa collaboration avec une Conseillère en Insertion Professionnelle de l'Association, qui rencontre les personnes qui lui sont orientées par l'équipe aux fins d'établir des diagnostics et le cas échéant de les positionner sur de la formation et/ou de l'emploi.

3. Evaluation / démarche qualité

La redéfinition des missions et les impacts sur le fonctionnement du CHRS ont été étudiés et formalisés à travers une évaluation externe et interne et un plan d'actions correctives qui ont permis la rédaction d'un nouveau projet d'établissement présenté en février 2016.

Depuis, le comité de suivi de l'évaluation s'est réuni 2 fois dans l'année pour ajuster et répondre aux exigences légales en matière d'accompagnement et inscrire durablement une dynamique de réflexion et de développement par une démarche continue d'évaluation et de qualité

En 2018, en plus de la réunion mensuelle des résidentes, la réunion trimestrielle du CVS vient inscrire et encore plus formaliser la dimension participative des résidentes et la méthode de travail collaboratif qui vient servir les exigences légales. Il se réunit 1 fois par trimestre.

Le CVS est composé de la titulaire représentante des résidentes, du Référent socio-éducatif, de l'intervenante de proximité en la personne du travailleur pair de l'association d'un membre du CA référent du CHRS Point Nuit, du directeur opérationnel et enfin de la cheffe de service. Le CHRS Point Nuit intègre fortement la question du pouvoir d'agir dans son fonctionnement et son projet. La place importante laissée aux résidentes a permis un réel changement dans le système de décisions et d'autonomie des personnes hébergées.

L'intégration du pouvoir d'agir dans le projet de l'association est porteuse et facilitante pour les besoins de changements de l'établissement. Ces changements mettent bien l'utilisateur au cœur du projet.

Aussi, durant l'année 2018 les procédures d'entrée et de sorties auront animés nos échanges au sein du comité de suivi de l'évaluation, lui aussi trimestriel. Il en sort une formalisation des process qui se prétend servir un accompagnement pertinent et constructif.

Au-delà de la formalisation des process, la démarche participative (résidentes élues, membres de l'équipe et de la Direction, membre du CA) redonne du sens à l'accompagnement en CHRS et son objet

a. En termes de Bienveillance

Dans la continuité de l'année 2017, l'année 2018 a inscrit comme ligne de travail la question de la lutte et de la prévention de la maltraitance. Les aspects formatifs demeurent une priorité auprès des équipes.

Un travail, tant au niveau associatif qu'au niveau de Point Nuit est engagé sur la question de la Bienveillance.

Des groupes de travail en interne sont initiés sur ce sujet, il s'agit de vérifier ensemble que les outils de la loi 2002-02 mis en place viennent bien servir leur objet :

- **Le livret d'accueil** qui donne des repères à la personne accueillie et qui est remis lors de son admission.
- **La charte des droits et libertés** de la résidente affichée sur le tableau du hall d'accueil.
- **Le contrat de séjour** conclu entre l'utilisateur et le C.H.R.S. est signé par la résidente dans le mois qui suit son admission : il se fait avec la cheffe de service, un référent vie quotidienne et collective ainsi qu'une représentante des résidentes qui présentent POINT NUIT et son règlement de fonctionnement. Cette information peut se faire avec plusieurs nouvelles résidentes.

Le contrat de séjour est complété dans les 6 mois par un avenant signé lors de la prolongation de la prise en charge.

- **Le C.V.S.** composée de représentantes des résidentes élues et qui donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.

- **Le règlement de fonctionnement** actualisé et tenant compte de l'évolution du service.
- **Le projet d'établissement** qui est établi après consultation du C.V.S.

Sont maintenues les outils dédiés tels que :

- **La réunion institutionnelle hebdomadaire**
- **L'accompagnement d'équipe mensuelle**
- **La réunion mensuelle des résidentes**
- **Les procédures d'accueil et de sorties**
- **Les projets personnalisés et leur coordination**

Le comité d'évaluation dans son rôle de suivi des outils, de leurs utilisation ,se questionne constamment sur l'utilisation de ces outils et veille à ce qu'ils viennent bien servir l'accompagnement , la bienveillance et le cadre légal et juridique qui s'impose à nous .

b. En terme de représentation des personnes accompagnées

Sur la base des textes de référence en matière de participation des usagers à la vie des établissements nous concevons le Conseil de la Vie Sociale, et la réunion des résidentes comme les lieux privilégiés d'expression des usagers.

Au CHRS Point Nuit, la réunion des hébergées fait office de lieu d'expression des usagers, elle est mensuelle.

Entre 15 et 20 résidentes sont présentes à chaque réunion et l'administrateur référent de Point Nuit est présent à toutes les réunions.

Ces réunions font l'objet d'un compte rendu, qui est signé par la cheffe de service et les titulaires CVS et affiché ensuite sur le tableau des résidentes.

La loi 2002-2 affirme l'exigence d'un droit des usagers et donne les moyens de le mettre en œuvre. La reconnaissance des droits fondamentaux des personnes « accompagnées », l'application de ces droits et la participation de ces personnes à l'organisation de l'établissement sont des critères premiers de la qualité de l'action d'un établissement ; ce sont aussi des éléments de régulation de son organisation

4. Données quantitatives

Pour une analyse plus pertinente des données, nous avons fait le choix de différencier les chiffres de l'Urgence de ceux de l'insertion afin d'avoir une lecture plus fine des accompagnements sur ces deux dispositifs.

Les nuitées insertion

	2017	2018
Capacité (nombre de places)	20	18
Nombre de nuitées réalisables	7300	6570
Nombre de nuitées réalisées	6233	6147
Taux d'occupation	93.3%	93.6%

Le taux d'occupation en Insertion reste stable malgré de nombreux refus liés soit à la dimension collective qui rebute beaucoup de personnes, soit à un « malentendu » entre la MVS et les personnes orientées, ces dernières nous disant qu'elles ont sollicité un logement et non un hébergement. Cette année, sur le dispositif Insertion il y a eu 19 refus.

Les nuitées Urgence

	2017	2018
Capacité (nombre de places)	15	14
Nombre de nuitées réalisables	5475	5110
Nombre de nuitées réalisées	4965	5110
Taux d'occupation	99%	100%

Le taux d'occupation sur l'Urgence est toujours élevé, il s'explique par le fait que ces places sont occupées par des personnes sans droit ni titre pour lesquelles, le travail d'insertion et d'orientation est de fait plus compliqué et plus long.

3. LE PUBLIC ACCOMPAGNE

1. Typologie des personnes accompagnées

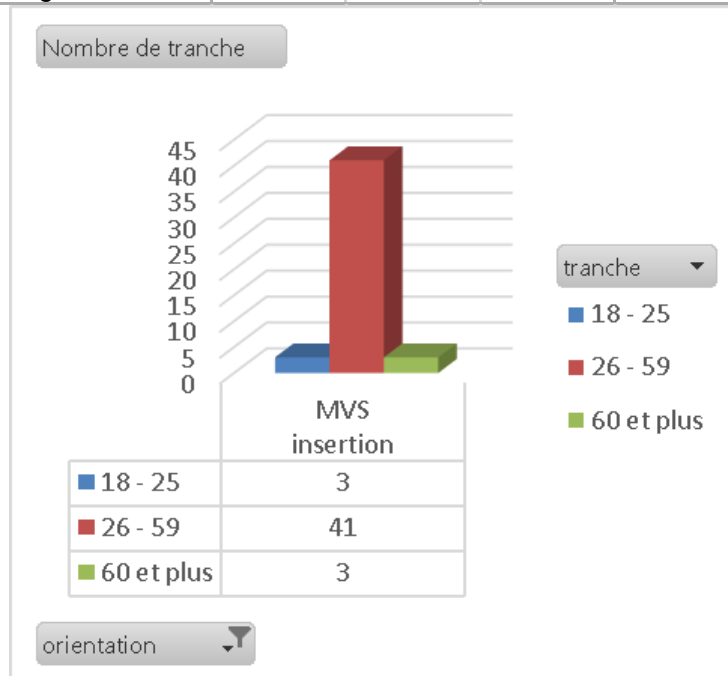
a. Tranche d'âge

Nombre de tranche	
tranche	Total
18 - 25	6
26 - 59	55
60 et plus	6
Total général	67



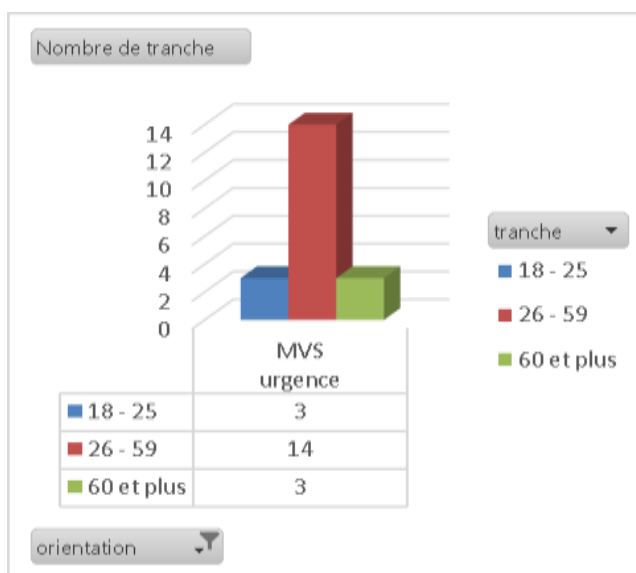
Age (cumul sur l'année Insertion)

Nombre de tranche	tranche				
orientation	18 - 25	26 - 59	60 et plus	Total général	
MVS insertion	3	41	3		47
Total général	3	41	3		47



Age (cumul sur l'année Urgence)

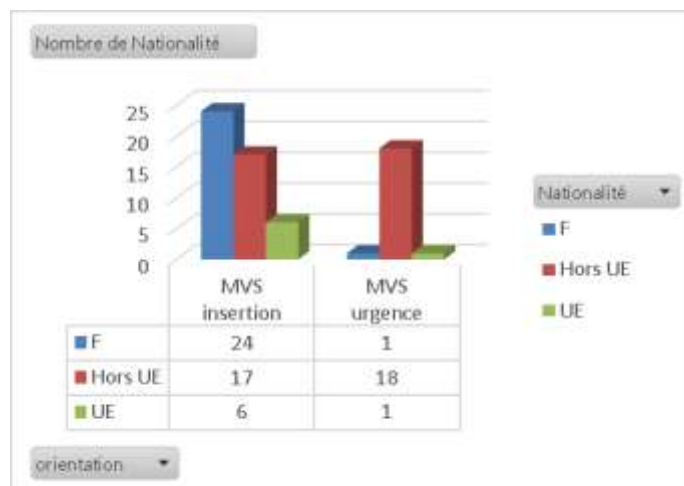
Nombre de tranche				
	18 - 25	26 - 59	60 et plus	Total général
MVS urgence	3	14	3	20



Il est noté la forte disparité des âges entre le dispositif Insertion et Urgence, ce dernier accueillant des personnes plus âgées, ce qui rend encore plus difficiles de potentielles orientations.

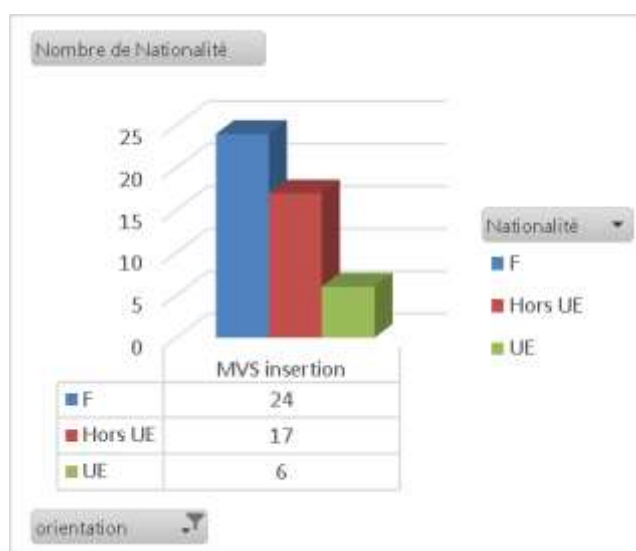
b. Nationalité des personnes accompagnées

Nombre de Nationalité	Nati			
orientation	F	Hors UE	UE	Total général
MVS insertion	24	17	6	47
MVS urgence	1	18	1	20
Total général	25	35	7	67



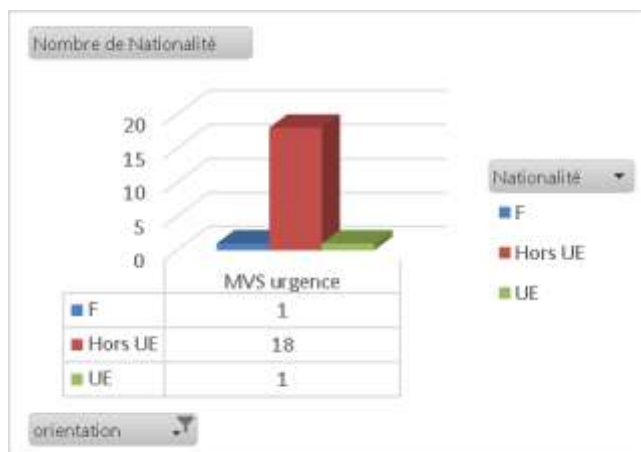
Dans le dispositif Insertion

Nombre de Nationalité	Natio			
orientation	F	Hors UE	UE	Total général
MVS insertion	24	17	6	47
Total général	24	17	6	47



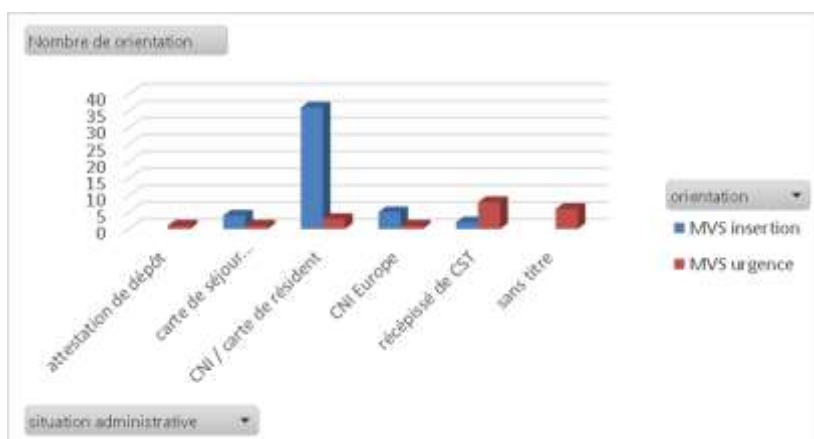
Dans le dispositif Urgence

Nombre de Nationalité	Natio			
orientation	F	Hors UE	UE	Total général
MVS urgence	1	18	1	20
Total général	1	18	1	20



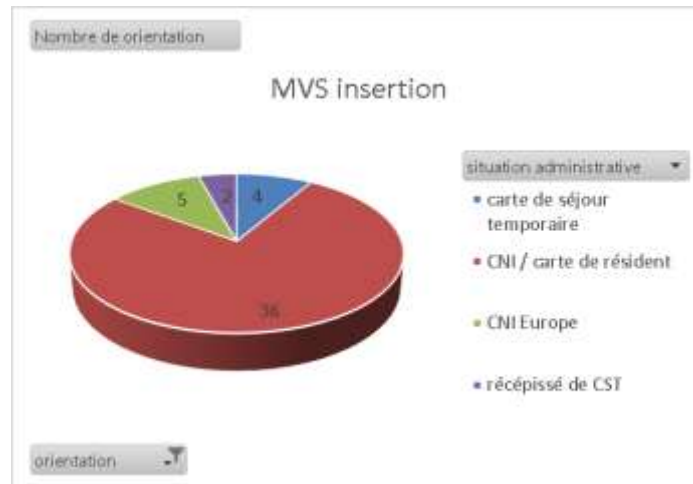
c. Situation administrative des personnes entrantes

Nombre de orientation	orientation	MVS insertion	MVS urgence	Total général
	situation administrative			
	attestation de dépôt		1	1
	carte de séjour temporaire	4	1	5
	CNI / carte de résident	36	3	39
	CNI Europe	5	1	6
	récépissé de CST	2	8	10
	sans titre		6	6
	Total général	47	20	67



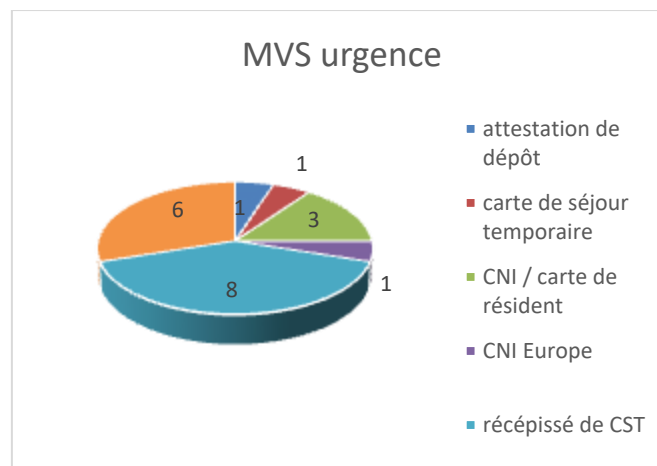
Dans le dispositif Insertion

Nombre de orientation	orientation	Total général
	situation administrative	
	carte de séjour temporaire	4
	CNI / carte de résident	36
	CNI Europe	5
	récépissé de CST	2
	Total général	47



Dans le dispositif Urgence

Nombre de orientation	orientation	
situation administrative	MVS urgence	Total général
attestation de dépôt	1	1
carte de séjour temporaire	1	1
CNI / carte de résident	3	3
CNI Europe	1	1
récépissé de CST	8	8
sans titre	6	6
Total général	20	20

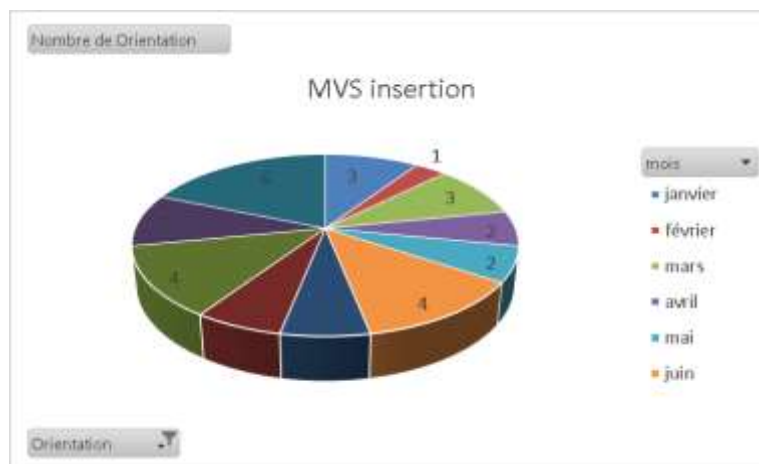


2. Information sur les personnes entrantes dans le dispositif

Nombre de Orientation	Or	MVS	MVS urgence	Total général
mois				
janvier		3		3
février		1		1
mars		3	1	4
avril		2		2
mai		2		2
juin		4	1	5
juillet		2		2
août			1	1
septembre		2	1	3
octobre		4	1	5
novembre		3		3
décembre		6		6
Total général		32	5	37

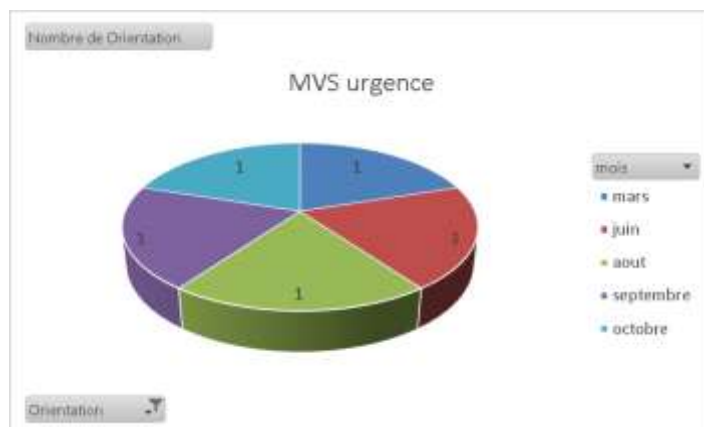
Personnes accueillies Insertion

Nombre de Orientation	Orientation	Total général
mois	MVS insertion	
janvier		3
février		1
mars		3
avril		2
mai		2
juin		4
juillet		2
septembre		2
octobre		4
novembre		3
décembre		6
Total général		32



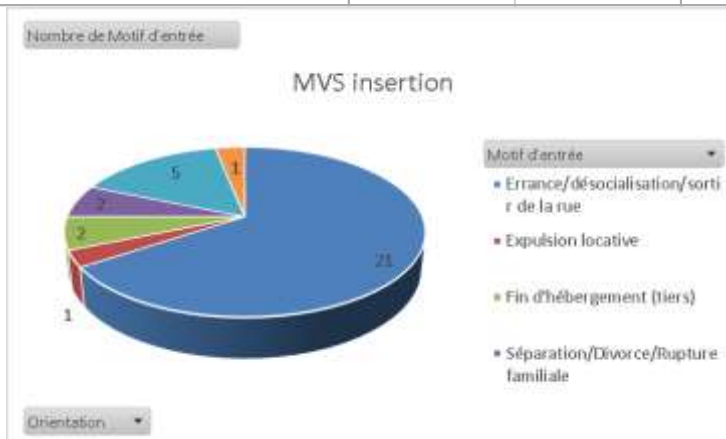
Personnes accueillies Urgence

Nombre de Orientation	Orientation	
mois	MVS urgence	Total général
mars		1
juin		1
aout		1
septembre		1
octobre		1
Total général		5



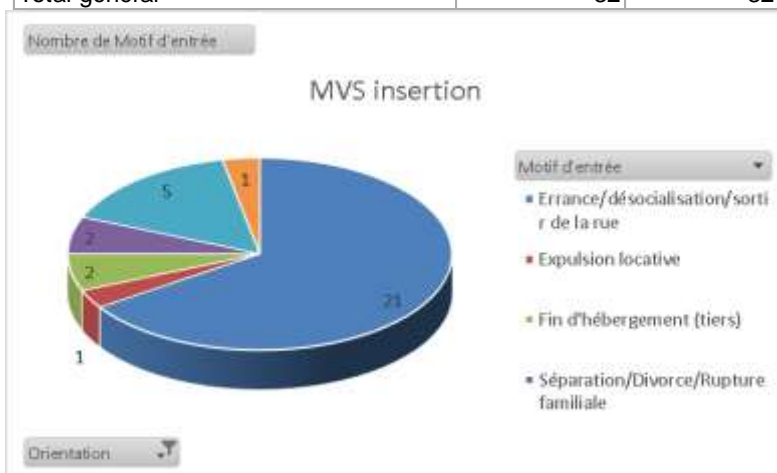
b. Motifs d'admission dispositif Insertion et Urgence

Nombre de Motif d'entrée	Orientation		
Motif d'entrée	MVS insertion	MVS urgence	Total général
Errance/désocialisation/sortir de la rue	21	5	26
Expulsion locative	1		1
Fin d'hébergement (tiers)	2		2
Séparation/Divorce/Rupture familiale	2		2
Sortie d'établissement spécialisé	5		5
violences conjugales	1		1
Total général	32	5	37



Motifs d'entrée Insertion

Nombre de Motif d'entrée	Orientation	
Motif d'entrée	MVS insertion	Total général
Errance/désocialisation/sortir de la rue	21	21
Expulsion locative	1	1
Fin d'hébergement (tiers)	2	2
Séparation/Divorce/Rupture familiale	2	2
Sortie d'établissement spécialisé	5	5
violences conjugales	1	1
Total général	32	32



Motifs entrées Urgence

Nombre de Motif d'entrée	Orientation	
Motif d'entrée	MVS urgence	Total général
Errance/désocialisation/sortir de la rue	5	5
Total général	5	5

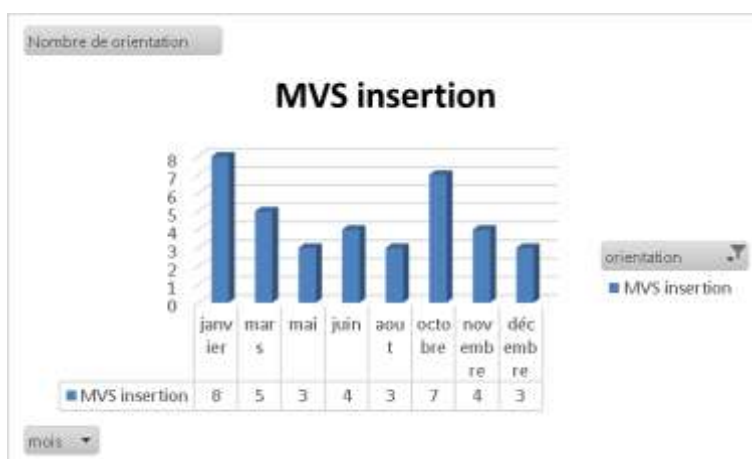
Informations sur les personnes sortantes du dispositif

a. Nombre de personnes sorties des dispositifs

Nombre de orientation	orientation			
mois	MVS insertion	MVS urgence	(vide)	Total général
janvier	8			8
février		1		1
mars	5			5
avril				
mai	3			3
juin	4	3		7
juillet				
août	3			3
septembre		2		2
octobre	7	1		8
novembre	4			4
décembre	3			3
Total général	37	7		44

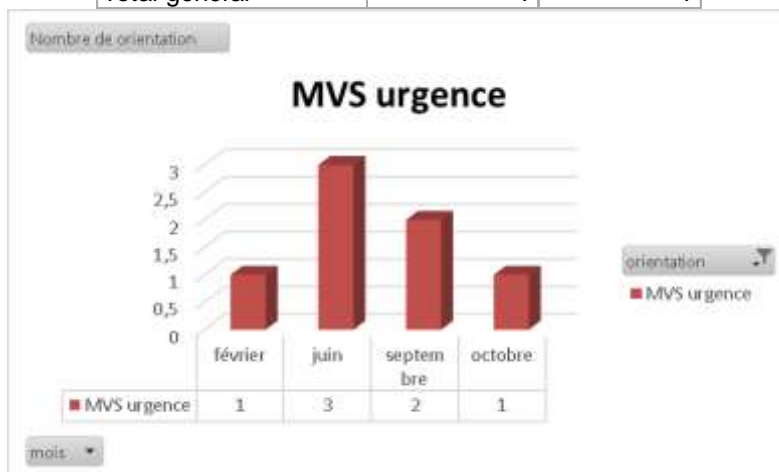
Sorties Insertion

Nombre de orientation	orientation	
mois	MVS insertion	Total général
janvier	8	8
mars	5	5
mai	3	3
juin	4	4
août	3	3
octobre	7	7
novembre	4	4
décembre	3	3
Total général	37	37



Sorties urgence

Nombre de orientation	orientation	
mois	MVS urgence	Total général
février	1	1
juin	3	3
septembre	2	2
octobre	1	1
Total général	7	7

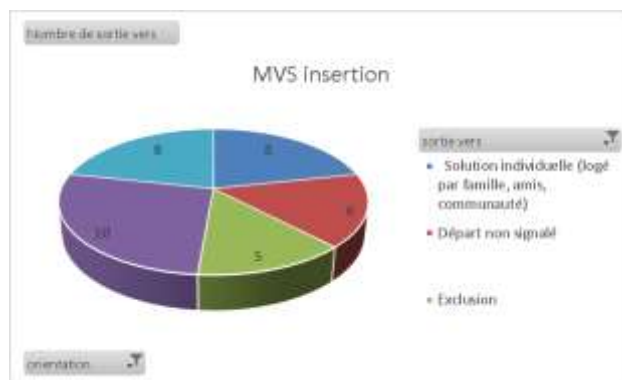


Sorties vers

Nombre de sortie vers	orientation		
sortie vers	MVS insertion	MVS urgence (vide)	Total général
Solution individuelle (logé par famille, amis, communauté)	8	2	10
Décès		1	1
Départ non signalé	6	1	7
Exclusion	5	1	6
Logement social autonome (Bail direct)	10		10
Résidence social FTM FJT (vide)	8	2	10
Total général	37	7	44

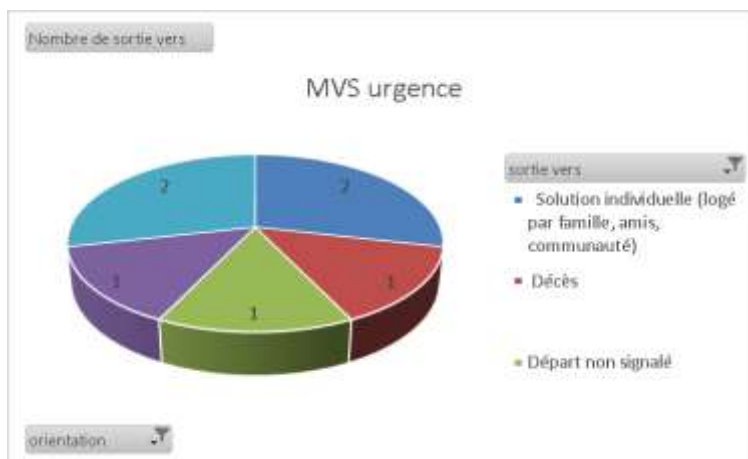
Sorties vers Insertion

Nombre de sortie vers	orientation	
sortie vers	MVS insertion	Total général
Solution individuelle (logé par famille, amis, communauté)	8	8
Départ non signalé	6	6
Exclusion	5	5
Logement social autonome (Bail direct)	10	10
Résidence social FTM FJT	8	8
Total général	37	37



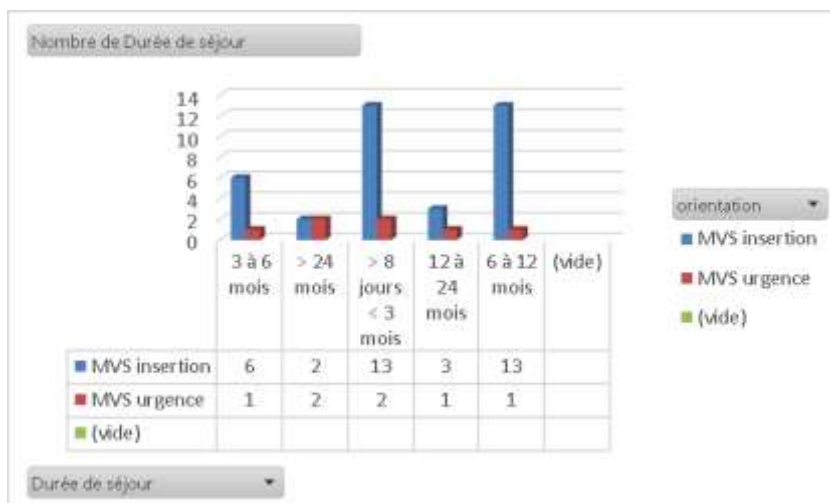
Sorties vers Urgence

Nombre de sortie vers	orientation	
sortie vers	MVS urgence	Total général
Solution individuelle (logé par famille, amis, communauté)	2	2
Décès	1	1
Départ non signalé	1	1
Exclusion	1	1
Résidence social FTM FJT	2	2
Total général	7	7



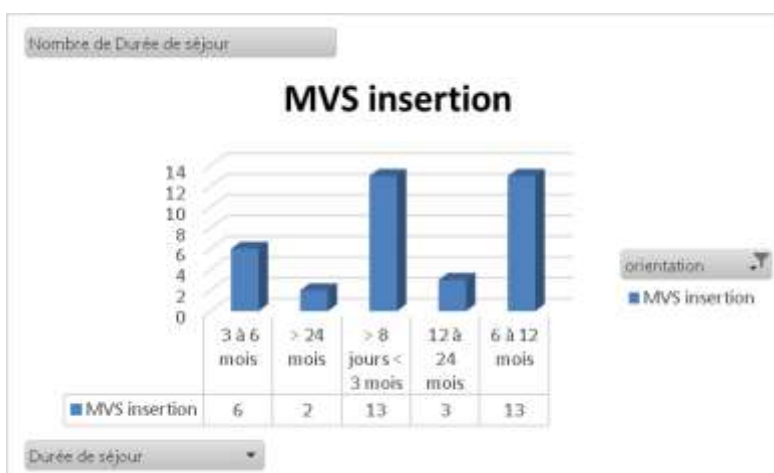
b. Durée de séjour

Nombre de Durée de séjour	orientation			
Durée de séjour	MVS insertion	MVS urgence	(vide)	Total général
3 à 6 mois	6	1		7
> 24 mois	2	2		4
> 8 jours < 3 mois	13	2		15
12 à 24 mois	3	1		4
6 à 12 mois	13	1		14
(vide)				
Total général	37	7		44



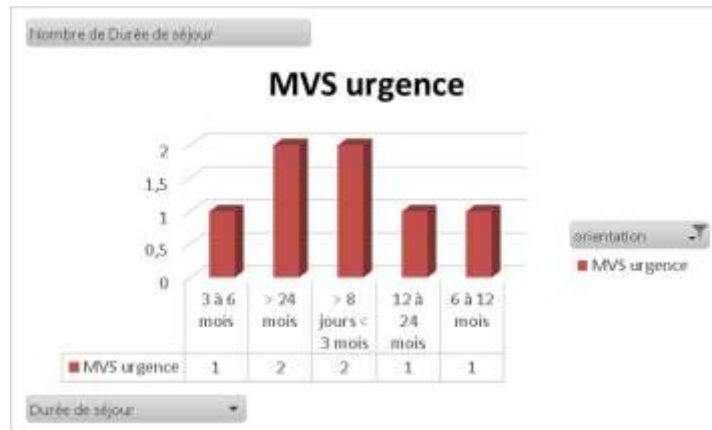
Durée de séjour Insertion

Nombre de Durée de séjour	orientation	
Durée de séjour	MVS insertion	Total général
3 à 6 mois	6	6
> 24 mois	2	2
> 8 jours < 3 mois	13	13
12 à 24 mois	3	3
6 à 12 mois	13	13
Total général	37	37



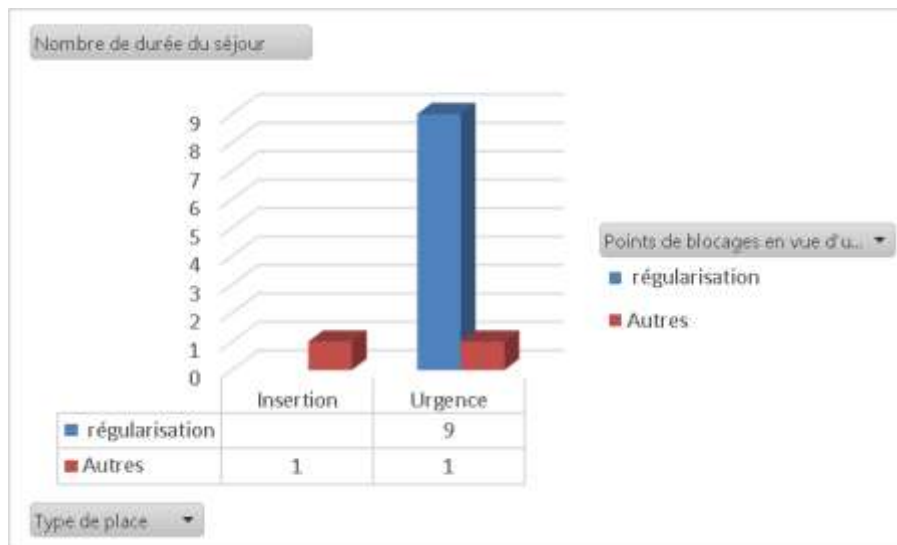
Durée de séjour Urgence

Nombre de Durée de séjour	orientation	
Durée de séjour	MVS urgence	Total général
3 à 6 mois	1	1
> 24 mois	2	2
> 8 jours < 3 mois	2	2
12 à 24 mois	1	1
6 à 12 mois	1	1
Total général	7	7



c. Points de blocage des personnes présentent depuis plus d'1 an

Nombre de durée du séjour	Étiquettes de colonnes	Autres	Total général
Étiquettes de lignes	régularisation		
Insertion		1	1
Urgence		9	10
Total général		9	11



4. L'ACCOMPAGNEMENT

1. Modalités d'accompagnement

a. L'accompagnement individuel

Orientée par la MVS, la personne est reçue à un premier entretien par la RSA et la RSE, afin de vérifier avec elle d'une part si la proposition d'hébergement est adaptée à la demande et d'autre part si la personne adhère au projet du CHRS dans ses missions d'accueil et d'accompagnement.

Dans un second temps, elle est reçue par une référent Vie quotidienne, qui au-delà de la visite des lieux, lui explique le fonctionnement du CHRS.

Et enfin, la cheffe de service, avec la résidente titulaire CVS reçoivent la nouvelle venue pour un échange sur l'organisation de la vie à Point Nuit. Lors de cet entretien, la lecture du contrat de séjour est l'occasion d'explicitier certains points du fonctionnement de l'établissement et le contrat de séjour est signé.

Au cours du séjour, l'équipe accompagne la personne par les objectifs posés dans son Projet Personnalisé sur la base d'une Fiche action présentée en réunion d'équipe.

Le Projet Personnalisé, en conformité avec la loi 2002-2, fixe les objectifs de l'accompagnement souhaités par la personne hébergée et en fonction des préconisations de l'équipe éducative. Ce projet est au cœur de l'accompagnement individuel.

Le Projet Personnalisé (PP) est porté conjointement par la personne hébergée et par l'équipe éducative. L'équipe accompagne la personne dans sa singularité, autour d'axes pouvant aller de la vie quotidienne, à la sante, à l'insertion par l'emploi, par le logement ; tous les collègues de l'équipe sont au fait de l'évolution du PP, et y participent, chacun suivant son champ d'intervention.

b. L'étayage collectif

L'équipe et les résidentes ont porté une réflexion importante sur l'étayage collectif qui a généré la mise en place de plusieurs ateliers, d'espaces collectifs et collaboratifs.

Les moments forts du collectif à Point Nuit sont les moments de confection de partage et de repas.

En 2018, en termes d'ateliers le CHRS a donc proposé :

- Deux ateliers hebdomadaires de cours de Français animés par une bénévole Soroptimist.
- Des ateliers « Culture Pour Tous » 1 fois par mois animé par la référente Culture pour tous de l'association en la personne de l'intervenante de proximité, et qui permettent une sensibilisation et un accès aux sorties culturelles.
- A l'initiative des résidentes un temps tisane est proposé tous les soirs après le repas, les résidentes se réunissent autour de douceurs et boissons chaudes, elles y planifient entre autre les menus de la semaine.
- Un atelier hebdomadaire coiffure animé par les résidentes
- Un atelier mensuel beauté animé par des socio esthéticiennes payés par notre partenaire l'association 'petitcoupdepouce Lyon'
- Un atelier d'art thérapie 1 fois par semaine qui réunit entre 2 et 5 personnes.
- Et enfin, tous les mercredis les résidentes participent à la livraison des denrées avec la banque Alimentaire, elles sont responsables de la gestion des stocks.

2. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

Le CHRS continue sa collaboration avec une Conseillère en Insertion Professionnelle d'ALYNEA, qui rencontre les personnes qui lui sont orientées par l'équipe aux fins d'établir des diagnostics et le cas échéant de les positionner sur de la formation et/ou de l'emploi. Sur l'année 2018, 30 personnes ont pu bénéficier de cet accompagnement. Le but étant d'accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Sexe	Nombre de bénéficiaires
Femmes	30
Total général	30

Age	Nombre de bénéficiaires
26-35 ans	5
36-45 ans	6
46-55 ans	10
moins de 25 ans	4
Plus de 55 ans	5
Total général	30

Niveau de formation	Nombre de bénéficiaires
Diplôme étranger non reconnu en France	21
Niveau V et Vbis (3ème, CAP,BEP)	3
Niveau VI (avant 3ème)	5
Niveau IV (Bac)	1
Total général	30

Autorisation de travail	Nombre de bénéficiaires
non	17
oui	13
Total général	30

RQTH	Nombre de bénéficiaires
EN COURS	1
Total général	1

RQTH	Nombre de bénéficiaires
RQTH Milieu ordinaire	2
Total général	2

AAVA	Nombre de bénéficiaires
AAVA ALYNEA	3
AAVA Sésame	1
Total général	4

Nb Emploi droit commun - 6mois	Nb Emploi droit commun + 6mois
2	2

ASL	Nombre
	3
Total général	3

FORMATION QUALIFIANTE CERTIFIANTE				
Nombre				
	Auxiliaire de vie	Conseillère funéraire	PSC1	Titre Préparatrice commande en entrepôt
	1	1	1	1

Présentation d'un accompagnement à l'insertion socio-professionnel

Mme O. est une jeune femme de 28 ans, originaire de Bosnie. Elle est arrivée en France avec sa famille en 2012. La Famille est accueillie par le service SAVDH d'ALYNEA à partir du 22/03/2017 ? mais suite à des soucis Familiaux, Mlle O, sera orientée vers le CHRS Point Nuit où elle est accueillie depuis le 09/11/2017.

Après plusieurs mois d'attente, Madame obtient un récépissé avec autorisation de travail.

Scolarisation et formation : Mlle O, a été scolarisée jusqu'à l'âge de 18 ans en Bosnie. En 2008, elle obtient son Diplôme de fin d'étude qui représente une Equivalence en France d'un CAP dans le domaine du commerce.

Parallèlement, elle entreprend une Formation Magasinier – Equivalence en France d'un CAP/BEP dans le domaine Logistique.

En France, récépissé en poche, elle s'inscrit au Pôle Emploi et elle entreprend une formation linguistique avec la Régie de quartier de l'Association 124 Service à Lyon 1er. Elle a pour projet professionnel d'exercer dans les métiers du nettoyage et/ou l'Aide à la personne en tant qu'Auxiliaire de vie sociale.

Simultanément à la formation linguistique, elle entame des missions dans le domaine du nettoyage. Mais Madame rencontre des soucis de santé qui engendrent un suivi médical important et le montage d'un dossier RQTH (Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé) est envisagé. Le 10/10/18, elle obtient la RQTH dont la validité court jusqu' au 30/09/2021.

Accompagnement Socioprofessionnel : Dans le cadre de son hébergement à Point Nuit, Mme O, bénéficie d'un suivi socioprofessionnel. C'est à partir du 14/08/2018 qu'elle entame son accompagnement.

L'objectif est de revoir le projet professionnel de Madame en cohérence avec ses soucis de santé et sa RQTH. De plus, Mme O souhaite se perfectionner en français.

Après avoir remanié son CV, une orientation sur un diagnostic linguistique avec la formatrice FLE d'ALYNEA a été opérée afin de déterminer son niveau, l'objectif étant de passer un DILF ou un DELF. En effet, lors d'un Forum Handi Mouv'emploi, elle se met en relation avec des entreprises et obtiendra des entretiens qui révéleront une bonne dynamique dans l'emploi, mais un niveau linguistique qui mériterait d'être perfectionné pour plus de confort dans son employabilité.

Suite au diagnostic linguistique, Mme O, résulte d'un niveau A1 : elle est en capacité de passer le DELF A1. Orientation sur le CEFI afin de passer son DELF A1 (financé par le CHRS Point Nuit) qu'elle obtient en date du 14/01/2019.

Une inscription à Pôle Emploi lui a permis de percevoir des prestations en ARE pendant une courte durée, mais aussi d'être positionnée sur une formation FLE avec la structure REN formation - en vue d'un perfectionnement linguistique. En parallèle, elle a été positionnée sur l'action PERLE de FNDSA afin d'envisager l'accès à un emploi adapté.

3. Partenariats

Dans la continuité de l'année 2017, l'année 2018 a été marquée, suite au déménagement, par l'inscription très forte du CHRS avec le partenariat local, il a en effet fallu prendre le temps de se présenter à ces nouveaux partenaires.

Ainsi par la domiciliation systématique des personnes au CHRS, les résidentes ont la possibilité de bénéficier des accompagnements par les structures sectorisées de droits communs :

- MDM
- Mairie
- CCAS
- Centres Médicaux
- CMP

En dehors du secteur Point Nuit continue son partenariat avec

- Interface-SDF
- L'Adhec
- La banque Alimentaire
- La MVS
- L'association « Petitscoupsdepoucelyon »

5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2018 a été marquée par le déménagement du CHRS et par la continuité des changements générés par l'évaluation Externe, le projet d'établissement et l'évaluation Interne.

A l'image de l'association ALYNEA, faisant de la prévention de la maltraitance une priorité, le CHRS s'engage encore plus fortement pour l'année 2019 à déployer tous les outils qui serviront cette priorité, tant d'un point de vue formatif, en évaluant les besoins de formation de l'équipe, mais également en intégrant les RBPP dans le prochain Projet d'établissement.

Le projet architectural viendra également servir cette exigence.

Le CHRS Point Nuit, dans son projet, continue à travailler le développement du pouvoir d'agir, engageant ainsi les acteurs premiers de l'hébergement, à savoir les usagers dans la prise en main de leur parcours, de leurs droits et devoirs, les incitant à être encore plus présents dans la dimension institutionnelle de l'hébergement. Le CHRS s'inscrit aussi dans la promotion du pouvoir d'agir, par la formation des professionnels et par l'implication accompagnée et plus prégnante des usagers dans leur parcours, leurs droits, devoirs et de leurs possibles.

En 2018, l'équipe du CHRS et les résidentes ont été mobilisés par le déménagement réalisé en avril 2018.

Le travail de l'évaluation interne se poursuit notamment par la continuité du comité de suivi, et par le suivi des groupes de travail mise en place en interne.

Concernant l'accompagnement, l'équipe poursuit sa réflexion autour de l'étayage collectif, et de la place de chacune des professionnalités dans l'accompagnement.

Concernant plus précisément l'insertion professionnelle, et considérant ce levier comme essentiel à l'insertion, le CHRS Point Nuit a développé son partenariat avec une CIP de l'association.

Le projet architectural de l'établissement, qui se veut avant tout un projet d'humanisation afin d'accueillir les personnes dans des chambres individuelles, avec sanitaires privatifs sera le « grand chantier » de l'année 2019 avec une perspective de début de réception en 2020.

Ce projet de grande envergure nécessite à nouveau des séances de travail collaboratif avec le maître d'œuvre l'architecte, le nouveau propriétaire (Rhône Saône Habitat) le CCAS de Lyon et la direction de notre association.